



# Informations relatives aux démarches d'orientation et affectation post-3ème

publié le 11/05/2020

Mesdames, Messieurs,

**Un document synthétique des procédures d'orientation et d'affectation est disponible sur l'icart des élèves dossier classe, données puis ORIENTATION et en bas de cette page.**

L'onglet Orientation des téléservices est ouvert et ce **jusqu'au dimanche 24 mai, 17h**. Il vous permet de saisir les voeux définitifs d'orientation post-3ème pour votre enfant.

Nous vous rappelons qu'**un seul parent par élève pourra réaliser l'entièreté des démarches d'orientation et d'affectation.**

L'onglet affectation est pour le moment uniquement ouvert pour consultation de l'offre de formation.

La saisie des voeux d'affectation sera ouverte à partir du lundi 25 mai. **Toutefois, aucun vœu d'affectation ne devra être saisi avant la notification de la décision d'orientation du conseil de classe qui devrait être effective le vendredi 29 mai.** L'onglet Affectation fermera le lundi 08 juin au soir.

Pour les demandes de seconde générale et technologique dans **un établissement hors secteur**, les familles doivent prendre contact avec **le secrétariat du collège à partir du mardi 12 mai afin de compléter la demande de dérogation. Attention : aucune demande de dérogation ne pourra être faite au-delà du lundi 25 mai.**

De la même manière, pour les demandes de section européenne (allemand, anglais ou espagnol), de LVC (3ème langue), LCA latin ou grec et les parcours artistiques (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre), les familles doivent prendre contact avec **le secrétariat du collège à partir du mardi 12 mai afin de compléter la fiche candidature.**

**Nous vous rappelons aussi que certaines filières des voies professionnelle et générale et technologique relèvent d'un recrutement spécifique à faire avant le 15/05.** vous trouverez la liste de ces filières en page 3 du document synthétique disponible sur l'icart de votre enfant et en bas de cette page.

Pour l'ensemble de ces démarches, le professeur principal reste votre interlocuteur privilégié.

Vous pouvez également contacter le personnel de direction, référent de la classe de votre enfant (3A, 3B et 3C M. le principal et 3D, 3E et 3F Mme la principale adjointe).

Si vous souhaitez être mis en relation avec la psychologue de l'éducation nationale (ex-conseillère d'orientation), merci d'en informer le professeur principal ou le personnel de direction référent de la classe.

Pour toute difficulté technique, merci de contacter la principale adjointe.

L'équipe de direction

## Document joint

 [calendrier\\_procedures\\_orientation\\_et\\_affectation](#) (PDF de 1.4 Mo)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.